



**Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**

**Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la  
culture**

Distr.  
GENERALE

UNEP/UNESCO/GRASP/IGM/1.6  
UNEP/UNESCO/GRASP/Council/1.6  
29 août 2005

Français  
Original : Anglais

**Première réunion intergouvernementale sur les grands singes et  
le Projet pour la survie des grands singes (GRASP)**  
Kinshasa, 5-6 et 9 septembre 2005  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Conseil du Projet pour la survie des grands singes (GRASP)  
Première Réunion**  
Kinshasa, 6-7 septembre 2005  
Point 8 de l'ordre du jour provisoire<sup>+</sup>

**Le Partenariat du Projet pour la survie des grands singes (GRASP) –  
Une approche inédite**

**Priorités actuelles<sup>1</sup>**

**1.0 Historique**

Le Partenariat du Projet pour la survie des grands singes (GRASP) a été mis en place en 2001 sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour relancer les efforts internationaux visant à assurer la conservation de ces espèces. Le Partenariat du GRASP réunit la plupart des parties prenantes intéressées par la conservation des grands singes dans le cadre d'une vaste initiative inédite visant à réduire les menaces qui pèsent sur ces animaux et leur habitat à tous les échelons – local, national, régional, international. Le Partenariat du GRASP englobe les 23 Etats de l'aire de répartition des grands singes en Afrique équatoriale et en Asie du Sud-Est donnant ainsi au GRASP l'occasion sans pareille de confronter, au plus haut niveau politique, les problèmes auxquels doivent faire face les populations de grands singes.

**1.1 Déclaration d'intention**

Le Partenariat du Projet pour la survie des grands singes (GRASP) a pour mandat de lever immédiatement la menace d'extinction imminente qui pèse sur la plupart des populations de grands singes, qui comprennent les gorilles, les chimpanzés, les bonobos (chimpanzés pygmées) et les orangs-outans. Le GRASP a pour mission d'œuvrer, dans le cadre d'un partenariat cohérent, de concert avec les gouvernements des Etats de l'aire de

\* UNEP/UNESCO/GRASP/IGM.1/1.

+ UNEP/UNESCO/GRASP/COUNCIL.1/1.

<sup>1</sup> Le présent document d'information a été établi à l'intention des participants à la Réunion intergouvernementale sur les grands singes et au Projet pour la survie des grands singes (GRASP) et de la première réunion du Conseil du GRASP. Ce document complète le Plan de travail général du Partenariat du GRASP pour 2003-2007 et la Stratégie mondiale pour la survie des grands singes convenus le 28 novembre 2003 à Paris à la séance de clôture de la réunion préparatoire d'experts pour la Réunion intergouvernementale sur les grands singes et le Projet pour la survie des grands singes (GRASP). Le présent document, qui s'appuie sur les deux documents convenus à Paris, tente de mettre en relief les domaines d'action prioritaires concrets et réalisables que le secrétariat du GRASP aidera le Partenariat à entreprendre.

répartition et autres partenaires, pour conserver des populations viables à l'état sauvage de toutes les espèces de grands singes, en veillant à ce que, lorsque ces animaux sont au contact de l'homme, ces contacts soient mutuellement bénéfiques et durables.

## 1.2 Objectif à long terme

Conserver des populations viables de toutes les espèces et sous-espèces de grands singes dans leur habitat naturel.

## 1.3 Une approche inédite

Le Partenariat du GRASP réunit l'ensemble des principales institutions actives dans la conservation des grands singes – organismes des Nations Unies, secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la diversité biologique, Etats de l'aire de répartition et gouvernements donateurs, organisations non gouvernementales, milieux scientifiques, communautés locales et secteur privé – dans un effort international concerté pour éviter une crise majeure pouvant mener à l'extinction de ces espèces.

Le GRASP est un partenariat de type II<sup>2</sup> du Sommet mondial pour le développement durable, mené conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le Partenariat du GRASP est régi par un Conseil composé de représentants de l'ensemble des partenaires, assisté par un Comité exécutif élu et une Commission scientifique d'experts de l'écologie et de la conservation des grands singes. Le secrétariat du GRASP, qui est la branche administrative et opérationnelle du Partenariat, est assuré conjointement par le PNUE et l'UNESCO.

Du fait de son statut juridique en tant que partenariat de type II et de sa position au sein du système des Nations Unies, le GRASP joue un rôle unique et vital dans la conservation des grands singes, dépassant de loin les efforts des particuliers et des organisations. Le présent document vise à clarifier la notion d'« atouts » du Partenariat du GRASP pour la conservation des grands singes et à mettre en relief les priorités sur lesquelles le Partenariat devra se concentrer, avec l'aide du secrétariat, à court terme et à moyen terme.

## 2.0 Les activités du partenariat du GRASP

Le Partenariat du GRASP, établi sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, présente des attributs spéciaux qui sont mis en relief ci-après, et possède des atouts que cette alliance dynamique apporte à l'effort mondial en faveur de la conservation des grands singes.

### **2.1 Poursuivre le dialogue national et intergouvernemental de haut niveau pour mobiliser la volonté politique nécessaire et influencer sur la politique menée actuellement pour assurer la conservation des grands singes à l'échelle de la planète**

En tant que partenariat de type II du Sommet mondial pour le développement durable, au sein du système des Nations Unies, l'initiative GRASP a le potentiel qu'il faut pour recueillir l'engagement des gouvernements et des organisations intergouvernementales, d'une manière systématique qui n'est pas à la portée des organisations individuelles. Le Partenariat du GRASP, qui est spécifiquement axé sur les grands singes, peut ainsi se concentrer exclusivement sur les dangers qui menacent les quatre taxons, lui évitant ainsi de se disperser entre une multitude de problèmes de conservation mondiaux. Ce faisant, le GRASP peut contribuer à faire en sorte que la conservation des grands singes occupe un rang de priorité plus élevé dans l'agenda politique des Etats de l'aire de répartition et des pays donateurs

### **2.2 Planifier et suivre l'évolution de la situation à tous les niveaux – national, régional, international – pour enrayer le déclin des populations de grands singes**

Grâce à l'engagement de tous les principaux intéressés à la conservation des grands singes, tant gouvernementaux que non gouvernementaux, et grâce aux objectifs du Partenariat, le GRASP offre un cadre unique à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans cohérents pour la conservation des grands singes à tous les échelons – régional, national, international – ainsi qu'au niveau des populations. Le Conseil, le Comité exécutif, la Commission scientifique et le secrétariat du GRASP ne cherchent pas à coordonner ces efforts mais plutôt à

---

<sup>2</sup> Le GRASP a été lancé comme partenariat de type II (initiative internationale multisectorielle) lors du Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg en septembre 2002.

créer un cadre propice au sein duquel les partenaires du GRASP peuvent travailler ensemble pour assurer la cohérence de leurs activités.

### **2.3 Mettre au point et promouvoir de meilleures pratiques, la coopération et l'appui technique entre tous les intéressés**

Le Partenariat du GRASP recèle, du fait qu'il s'agit d'une initiative de vaste portée et multipartite, une mine de connaissances et de compétences individuelles et institutionnelles. Pour assurer le maximum d'efficacité et éviter les doubles emplois avec des activités existantes, le secrétariat du GRASP est habilité à faciliter la communication et promouvoir des synergies entre les diverses initiatives en cours, ainsi que la coopération entre partenaires. Le potentiel de collaboration du Partenariat du GRASP est une force sur laquelle il faut capitaliser dans tous les domaines pour assurer une plus grande participation des Etats de l'aire de répartition et des communautés locales à la gouvernance et à la définition des priorités; mettre au point et généraliser les meilleures pratiques pour faire face aux menaces communes que sont le déboisement, la consommation de la viande de brousse et la maladie; développer les capacités de gestion des ressources naturelles et de la faune et de la flore sauvages; faire appliquer la législation nationale; lancer des initiatives transfrontières de conservation et de maintien de la paix; entreprendre des activités intégrées de développement durable et de conservation.

### **2.4 Utiliser les médias, les campagnes d'information et la sensibilisation du public pour atténuer les dangers auxquels font face les grands singes**

Le Partenariat, qui bénéficie de l'accès aux médias internationaux auquel peut prétendre le GRASP, est en mesure d'améliorer l'efficacité et d'élargir l'audience de ses messages de sensibilisation en faveur de la conservation des grands singes. Dans la mesure où le Partenariat du GRASP parle d'une seule voie, bien connue du public, en faveur des grands singes, il possède l'influence requise pour communiquer l'information nécessaire tant pour informer les décideurs que pour trouver des méthodes de sensibilisation novatrices et appropriées à tous les niveaux.

### **2.5 Mobiliser des sources de financement nouvelles et additionnelles en faveur de la conservation des grands singes**

En tant que coalition internationale d'organismes publics et privés implantée au sein du système des Nations Unies, le Partenariat du GRASP est mieux que quiconque en position de mobiliser, en faveur de la conservation des grands singes, des fonds de sources jusqu'à présent inexploitées. La neutralité du Partenariat du GRASP que lui confère sa position au sein du système des Nations Unies lui permet d'avoir accès à des ressources financières, gouvernementales et intergouvernementales qui n'étaient pas jusque-là disponibles pour la conservation des grands singes. On prévoit que le gros des ressources financières nouvelles et additionnelles sera acheminé par les voies traditionnelles tels que le Fonds pour l'environnement mondial, le Groupe de la Banque mondiale, la Commission européenne, l'aide bilatérale (gouvernementale), le système des Nations Unies et les fondations privées. Le Partenariat du GRASP n'entend pas créer de nouveaux mécanismes de financement ou institutions financières de grande envergure et n'a pas non plus l'intention de concurrencer les sources traditionnelles de financement de la conservation des partenaires du GRASP.

## **3.0 Priorités actuelles du partenariat du GRASP**

Le secrétariat du GRASP s'efforcera, sous la direction du Comité exécutif et de la Commission scientifique du GRASP, d'aider le Partenariat du GRASP à entreprendre les activités prioritaires ci-après à l'horizon 2005-2007. Ce faisant, il tiendra compte du Plan de travail général du Partenariat du GRASP pour 2003-2007 ainsi que de la Stratégie mondiale pour la survie des grands singes en tirant parti des attributs et des atouts mentionnés ci-dessus.

### **3.1 Poursuivre le dialogue national et intergouvernemental de haut niveau pour mobiliser la volonté politique nécessaire et influencer sur la politique menée actuellement pour assurer la conservation des grands singes à l'échelle de la planète**

- (Priorité 1a) – Promouvoir un dialogue international sur la conservation des grands singes à l'échelon le plus élevé possible entre les donateurs et les gouvernements des Etats de l'aire de répartition, les institutions compétentes et autres parties prenantes.

- **(Priorité 1b)** – Intensifier la collaboration avec les accords multilatéraux sur l’environnement ayant trait à la diversité biologique, notamment la CITES, la CMS, le Centre pour le patrimoine mondial, la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Ramsar.
- **(Priorité 1c)** – Inviter les organismes intergouvernementaux (NEPAD, CMAE, Union européenne, ANASE, etc.), les institutions financières internationales (Banque mondiale, FMI, organismes de crédit à l’exportation, etc.), d’autres organisations multilatérales pertinentes (Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), Organisation africaine du bois (OAB), etc.) ainsi que les organismes des Nations Unies à inclure la protection et la conservation de la diversité biologique, en mettant plus particulièrement l’accent sur les grands singes, dans les principaux facteurs à prendre en compte lors de l’établissement des priorités des programmes, à l’échelon national et international.

### **3.2 Planifier et suivre l’évolution de la situation à tous les niveaux – national, régional, international – pour enrayer le déclin des populations de grands singes**

- **(Priorité 2a)** – Identifier les populations de grands singes prioritaires pour la conservation, puis formuler et commencer à mettre en œuvre des plans de conservation nationaux, régionaux et internationaux détaillés pour toutes les populations hautement prioritaires.
- **(Priorité 2b)** – Concevoir et mettre en place un système permettant de suivre et d’évaluer les efforts de conservation en faveur des grands singes à tous les niveaux – national, régional, international.
- **(Priorité 2c)** – Travailler avec les gouvernements des Etats de l’aire de répartition pour faciliter et assister l’élaboration des politiques nationales visant à faire progresser la conservation des grands singes.

### **3.3 Mettre au point et promouvoir de meilleures pratiques, la coopération et l’appui technique entre tous les intéressés**

- **(Priorité 3a)** – Encourager davantage de coopération et de communication entre toutes les parties prenantes (y compris les communautés locales) dans le cadre de la gouvernance et de la définition des priorités pour la conservation des grands singes, par le biais notamment des activités suivantes :
  - i) Fourniture d’un appui technique et autre aux autorités des Etats de l’aire de répartition pour améliorer les capacités dont ils disposent pour gérer durablement les populations de grands singes et leur habitat
  - ii) Organisation d’activités et d’ateliers de formation régionaux et autres sur l’application des lois, à l’intention des représentants de la loi et des experts, pour réprimer le commerce illicite et s’occuper des questions relatives à l’exploitation des ressources.
- **(Priorité 3b)** – Mettre au point et généraliser les meilleures pratiques pour affronter les menaces communes auxquelles doivent faire face les grands singes, en mettant l’accent sur des projets spéciaux tels que :
  - i) Des initiatives conjointes visant à s’attaquer à la déforestation et à la perte d’habitats en impliquant les gouvernements et les représentants des industries d’exploitation des ressources naturelles (bois d’œuvre, pétrole, minerais) et des industries qui convertissent les forêts en exploitations agricoles (plantations, huile de palme) en mettant plus particulièrement l’accent sur l’Afrique centrale et l’Asie du Sud-Est, en coopération avec les ministères compétents, le secteur privé et les institutions multilatérales;
  - ii) Des projets qui définissent et appliquent une démarche commune, efficace et adaptable à chaque situation, pour trouver une solution aux problèmes non résolus tels que la crise provoquée par la consommation de la viande de brousse et la transmission des maladies entre espèces;
  - iii) D’autres projets pilotes dans des domaines clés où le partenariat du GRASP mené par l’ONU est avantagé par rapport aux autres tels que la collaboration transfrontière, le maintien de la paix, la conservation intégrée et le développement durable.

### **3.4 Utiliser les médias, les campagnes d’information et la sensibilisation du public pour atténuer les dangers auxquels font face les grands singes**

- **(Priorité 4a)** – Inciter et aider les partenaires intéressés du GRASP à lancer, à l’adresse du public, des campagnes d’information, de sensibilisation et d’éducation concernant la conservation de grands

singes, adaptées à chaque localité, dans les régions prioritaires des Etats de l'aire de répartition des grands singes en Afrique et en Asie du Sud-Est;

- (Priorité 4b) – Intensifier les efforts visant à présenter des informations sur les grands singes aux principaux décideurs ainsi qu'au personnel des organismes nationaux, intergouvernementaux et donateurs compétents, au système des Nations Unies, et au secteur privé, y compris en diffusant cette information par l'intermédiaire des médias.

### **3.5 Mobiliser des sources de financement nouvelles et additionnelles en faveur de la conservation des grands singes**

- (Priorité 5a) – Mobiliser des ressources financières nouvelles et additionnelles pour réaliser les actions prioritaires susmentionnées en faveur de la conservation des grands singes, en s'adressant aux gouvernements donateurs, aux organes intergouvernementaux et multilatéraux, et aux grandes fondations privées.

En adhérant aux priorités susvisées, des plans de travail annuels détaillés seront établis par le secrétariat du GRASP, la Commission scientifique et les équipes de soutien technique, ainsi que par tout partenaire du GRASP directement impliqué dans la mise en œuvre de ces priorités, grâce à un soutien financier du secrétariat du GRASP.